



GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

FONDS POUR LA TRANSFORMATION DE L'ACTION PUBLIQUE

Contrat de transformation

TNCP

Transformation numérique de la commande publique

Ministères économiques et financiers

Direction des affaires juridiques (DAJ)

Direction des achats de l'Etat (DAE)

Agence pour l'informatique financière de l'Etat (AIFE)



Ce contrat de transformation est conclu entre la direction des affaires juridiques (DAJ) des ministères économiques et financiers, la direction des achats de l'Etat (DAE), l'agence pour l'informatique financière de l'Etat (AIFE) et le secrétariat général des ministères économiques et financiers, d'une part, et la direction interministérielle de la transformation publique et la direction du budget, d'autre part. Il définit les modalités d'exécution du projet, qui conditionnent le versement des crédits au titre du fonds pour la transformation de l'action publique. Il engage également le porteur de projet sur des résultats mesurables.

Compte-tenu du coût du projet, le directeur de la Direction interministérielle du numérique (DINUM) sera saisi pour avis conforme sur le présent projet lors de la phase de cadrage du projet, dans les six mois suivant la signature du contrat, conformément à l'article 3 du Décret n° 2019-1088 du 25 octobre 2019 relatif au système d'information et de communication de l'Etat et à la direction interministérielle du numérique.

Sur les 9.180.000 € financés au titre du FTAP, le versement de la première année sera acquis à la signature du contrat. Le versement des années suivantes sera conditionné à l'avis conforme du directeur de la DINUM.

1. Présentation du projet de transformation

En France, le montant des marchés publics a dépassé les 100 milliards d'euros (dont 29 pour l'Etat et ses opérateurs) pour la première fois en 2018. La vie d'un marché peut être schématisée comme une chaîne (Cf. schéma ci-dessous) dont les maillons sont chronologiquement : la stratégie et le pilotage des achats, la publicité, la consultation, l'attribution et la notification de la décision, l'exécution, le suivi administratif et financier, la réception, les contrôles et l'archivage.



Depuis le 1er octobre 2018, la dématérialisation de la passation des marchés supérieurs à 25000 euros HT est obligatoire via une plateforme électronique appelée "profil d'acheteur".

Le projet TNCP vise à faciliter l'accès des marchés publics aux entreprises et à proposer aux acheteurs publics (Etat, collectivités territoriales, établissements publics) une offre de services numériques respectant les principes de l'Etat Plateforme en rendant interopérables l'ensemble des profils acheteur.

A terme, ce projet devrait également permettre à ces derniers de communiquer avec les autres systèmes d'information de la chaîne de la commande publique (ex : gestion financière, contrôles, archivage) et de développer une nouvelle économie des marchés publics, devenue entièrement numérique, capitalisant sur la donnée, plus sûre et plus performante en matière d'achats.

Plus précisément, le projet TNCP a pour objectifs :

- d'accélérer le processus de la complète dématérialisation des marchés publics,
- de générer des économies de fonctionnement importantes, pour les acheteurs comme pour les opérateurs économiques,
- de favoriser la professionnalisation de la fonction Achats,
- de permettre l'émergence de nouveaux services autour de l'open data.

La méthodologie utilisée est la suivante :

- rendre interopérables les profils d'acheteurs existants qui reçoivent la grande majorité des données sources des marchés publics (Descriptif, pièces, offres,...) lors de la phase de consultation. Ces profils d'acheteurs ont vocation à alimenter les autres systèmes d'information des acheteurs (GED, exécution du marché, gestion administrative et financière, archivage) ou de tiers (publication d'avis de publicité, contrôle comptable et financier pour la DGFIP, contrôle de légalité pour les préfetures).
- s'appuyer sur le profil d'acheteur de l'Etat (PLACE) et associer au projet plusieurs profils d'acheteurs mutualisés (Maximilien pour l'Ile-de-France, Megalis pour la Bretagne, Territoires Numériques pour Bourgogne-Franche Comté, Bordeaux Métropole pour commencer) de façon à atteindre une masse critique pour créer de facto un référentiel à vocation nationale. Le projet TNCP est bâti autour d'un développement de PLACE, de briques technologiques en open source et de services associés en libre accès.

L'ensemble des acteurs de la commande publique tireront des avantages du projet TNCP :

- Les opérateurs économiques concernés disposeront d'un meilleur accès aux données des marchés publics et bénéficieront d'une simplification des procédures de réponse, notamment via un portail unique pour le dépôt des offres et la dématérialisation de la contractualisation, de l'exécution administrative des contrats et des certificats de cessibilité. Ce portail pourra leur proposer un seul point d'accès aux marchés publics, leur évitant une recherche sur de multiples places de marchés et leur permettant d'identifier plus efficacement des opportunités d'affaires.
- Les acheteurs publics pourront faire évoluer de façon ergonomique et fonctionnelle leur profil d'acheteur et leur SI Achats, et rendre plus transparentes leurs données. Entre eux, ils pourront avoir une meilleure coordination de leur publicité et mutualiser leurs achats. Ils pourront également disposer d'indicateurs sur leurs politiques d'achats et mieux connaître l'impact de la commande publique sur leur territoire.
- Les décideurs locaux pourront disposer d'indicateurs sur leur politique d'achats, mieux connaître l'impact de la commande publique sur leur territoire et renforcer son efficacité.
- Les agents de l'Etat travaillant sur les marchés publics pourront être plus efficaces et se concentrer sur des travaux à plus forte valeur ajoutée.

Le projet TNCP sera mis en œuvre au travers de six chantiers (A à F) englobant notamment dix-huit actions, déjà identifiées à ce stade (A1 à E4).

L'élaboration d'un cadre d'interopérabilité (**chantier A**) permettra de définir un langage commun ainsi que les normes et standards nécessaires à la réalisation des actions. Ce chantier préalable relève d'une démarche d'urbanisation des systèmes d'information et permet d'élaborer le cadre nécessaire à l'implémentation de l'ensemble des solutions du projet. Sont ainsi réalisés en termes de structuration des données et d'architecture informatique : la cartographie métier et fonctionnelle (A1), y compris la définition du plan d'occupation des sols, un cadre commun d'interopérabilité (A2), un référentiel sémantique national (A3) en lien avec les travaux de la Commission Européenne, une définition du standard des échanges (A4) et un modèle de données de référence (A5).

La mise en œuvre de l'interopérabilité entre profils d'acheteurs sera possible via des services réutilisables (**chantier B**), complétés par des briques numériques permettant de standardiser le processus de dématérialisation de bout en bout, autour des profils d'acheteurs (**chantier C**).

Deux services numériques sont proposés pour initier l'interopérabilité entre les profils d'acheteur :

- un service de publication des consultations (B1) complété par un référencement unique de chaque consultation publiée et un service de récupération des consultations publiées,
- un service mutualisé de dépôt des offres (B2) pour répondre aux consultations publiées

Deux portails dédiés aux opérateurs économiques seront créés :

- un portail d'accès unique aux les consultations (B3) permettant à l'opérateur économique d'effectuer un premier choix facilement,
- un profil opérateur économique unique (B4) dédié aux fonctions principales et sécurisées de la passation : recherche de consultation, dépôt de candidature et d'offre, notification d'attribution.

Les quatre actions suivantes participent à la dématérialisation du processus de la commande publique :

- un portail modèle en matière de sourcing (C1). Basé dans un premier temps sur les achats de l'Etat, il devrait répondre aux attentes des opérateurs économiques qui souhaitent avoir une meilleure visibilité sur les projets achats,

- un service d'émission des avis de publicité (C2) qui proposera un hub centralisant les flux issus des profils d'acheteur ou d'autres outils utilisés pour demander la publication d'un avis national,
- un service de déclaration acte d'engagement (C3) qui permettra la dématérialisation de la saisie et des échanges de l'acte d'engagement entre l'acheteur et l'opérateur économique,
- un socle de services contrats (C4) qui mettra à disposition des acheteurs, des SI Achats et des éditeurs les services nécessaires à la dématérialisation de la vie des contrats (avenants, bons de commande,...).

Concernant l'interopérabilité des achats de l'Etat, il est nécessaire d'envisager plusieurs évolutions de l'outil PLACE (chantier D) :

- la mise en œuvre du suivi administratif permettant aux acheteurs non seulement de renseigner plus facilement en ligne tous leurs contrats et les actes modificatifs associés,
- La rénovation du module de rédaction des marchés publics (ORME).

Seront développées la dématérialisation des pièces administratives en amont de la consultation et celle de l'exécution contractuelle en aval de la notification du contrat. Par ailleurs, sera réalisé un plan de refonte global du profil acheteur Etat à la fois pour les agents publics et pour les opérateurs économiques.

Le projet TNCP s'inscrit dans une logique de mutualisation en proposant des outils communs (chantier E) :

- Un profil d'acheteur proposant des fonctions standards (E1) afin d'aider les collectivités et autres acheteurs de taille modeste à maîtriser leur dépense en accédant à une offre de services standard selon une tarification à moindre coût, adaptée à leurs contraintes,
- Le développement d'un outil mutualisé de signature électronique (E2) pour l'ensemble des acteurs de la commande publique avec pour objectif une réduction des coûts et une harmonisation des pratiques. Cet outil aura deux fonctions principales, une de vérification, une de signature,
- La dématérialisation des certificats de Cessibilité (E3),
- Des actions autour des données ouvertes (Open data) (E4).

Le chantier F est celui du pilotage du projet et de l'accompagnement des acteurs au changement. Ce dernier consistera essentiellement à réaliser des outils d'information et de formation mis à disposition d'un certain nombre de relais (services de l'Etat et des établissements publics, associations d'élus, profils d'acheteur mutualisés, fédérations et syndicats professionnels, chambres consulaires...). Par ailleurs, des actions de communication seront menées, notamment à destination des acheteurs publics visés pour leur permettre de bénéficier pleinement des services et données numériques mis à leur disposition.

Par ailleurs, les travaux du projet TNCP amenant à fluidifier et sécuriser les flux de données de la commande publique, ils pourront être utilisés pour des analyses automatiques par recoupement de données ou à l'aide d'outils d'intelligence artificielle, par exemple en matière de contrôle de légalité.

2. Besoins et modalités de financement du projet

Le tableau de financement (cf. pages 5-6) présente les dépenses des six chantiers du projet (Cf. 1). Pour chacun d'entre eux, sont donnés :

- Les montants détaillés par action et par année (sur la période 2020-2022),
- Les répartitions (chiffres en italique) par financeur (DAJ, DAE, AIFE ou FTAP),
- Les catégories de dépenses (T2 : personnels, T3 : prestataires extérieurs).

Les actions sont présentées dans l'ordre chronologique. Le chantier A (Elaboration du cadre fonctionnel d'interopérabilité) est ainsi le préalable à toutes les autres actions du projet.

(Montants en millions d'euros)

Nature de dépenses	Responsable(s)	Catégorie de dépenses	Programme budgétaire	Action/ligne budgétaire porteuse de la dépense	2020		2021		2022		Cumul	
					AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Chantier A - L'élaboration du cadre fonctionnel d'interopérabilité					1,440	1,440	0,000	0,000	0,000	0,000	1,440	1,440
Cartographie commande publique	AIFE										0,250	0,250
Cadre d'interopérabilité	AIFE				0,250	0,250					0,200	0,200
Référentiel sémantique métier	DAJ				0,030	0,030					0,030	0,030
Standard d'échange et interfaces	AIFE				0,320	0,320					0,320	0,320
Modèle de données de référence	AIFE				0,640	0,640					0,640	0,640
dont financement DAI	T3		P218	Action 1	0,030	0,030					0,030	0,030
dont financement AIFE	T2		P218	Action 7	0,360	0,360					0,360	0,360
dont financement FTAP	T3		P349		1,050	1,050					1,050	1,050
Chantier B - la mise en place de l'interopérabilité des profils acheteurs					0,830	0,326	0,540	0,768	0,600	0,876	1,970	1,970
Service de publication des consultations	AIFE				0,190	0,190	0,190	0,190			0,190	0,190
Service mutualisé de dépôt des offres	AIFE				0,640	0,136		0,504			0,190	0,190
Portail d'accès unique aux consultations	AIFE						0,350	0,074	0,600	0,876	0,640	0,640
Profil Opérateur Economique unique	AIFE						0,115	0,115	0,128	0,128	0,950	0,950
dont financement AIFE	T2		P218	Action 7	0,177	0,177	0,425	0,425	0,472	0,748	0,420	0,420
dont financement FTAP	T3		P349		0,653	0,149	0,653	0,653	0,653	0,653	1,550	1,550
Chantier C - la standardisation du processus dématérialisé					0,645	0,325	0,760	1,080	0,000	0,000	1,405	1,405
Portail dédié sourcing entrant	DAE				0,425	0,275	0,175	0,325			0,600	0,600
Service d'émission des avis de publicité	AIFE				0,220	0,050	0,015	0,185			0,235	0,235
Service de déclaration d'acte d'engagement	AIFE						0,190	0,190			0,190	0,190
Socle de services contrats	AIFE						0,380	0,380			0,380	0,380
dont financement DAI	T2		P218	Action 1	0,030	0,030	0,015	0,015			0,045	0,045
dont financement DAE	T2		P218	Action 7	0,075	0,075	0,075	0,075			0,150	0,150
dont financement DAE	T3		P218	Action 7	0,100	0,100	0,050	0,050			0,150	0,150
dont financement AIFE	T2		P218	Action 7	0,040	0,040	0,120	0,120			0,160	0,160
dont financement FTAP	T3		P349		0,400	0,080	0,500	0,820			0,900	0,900
Chantier D - l'interopérabilité pour les achats de l'Etat					1,220	1,120	2,110	2,160	2,110	2,160	5,440	5,440
dont financement AIFE	T2		P218	Action 7	0,270	0,270	0,410	0,410	0,410	0,410	1,090	1,090
dont financement hors FTAP	T3		P218	Action 7	0,500	0,500	1,100	1,100	1,100	1,100	2,700	2,700
dont financement FTAP	T3		P349		0,450	0,350	0,600	0,650	0,600	0,650	1,650	1,650

[illegible][illegible]

3. Economies prévisionnelles engendrées par le projet

Le projet TNCP génère des gains sur la performance des achats et des gains ETP pour l'ensemble des acheteurs publics. Ces économies diffuses sont portées par :

- une gestion des marchés simplifiée et plus efficace à travers la dématérialisation complète du processus de la passation (suppression des ressaisies, diminution de la charge administrative, réduction des délais de passation).
- une plus grande concurrence des opérateurs économiques et donc des prix plus bas à qualité égale.
- une amélioration de la performance des achats grâce à une meilleure exploitation de l'information (données fournisseurs, open data des marchés).
- une mutualisation des développements des outils et services (interopérabilité).

Dans un périmètre Etat, le niveau d'économies, au niveau de la chaîne des agents en charge de la commande publique, peut être estimé de façon plus précise pour trois actions :

- **L'automatisation de la production des données de recensement : 18 ETP valorisés 720.000 €**

A l'heure actuelle, les agents publics remplissent des formulaires pour le recensement des marchés. L'action B2 (Service mutualisé de dépôt d'une offre) permettrait l'automatisation de cette tâche. Le temps moyen est évalué à dix minutes (1/6 heure) par marché et par agent. Sur un volume de 150.000 marchés publics par an, l'économie serait donc de l'ordre de 18 ETP/an à compter de 2022 ($= 150.000 \times (1/6) / 7$ heures/200 jours travaillés).

- **La dématérialisation des contrats : 1,25 M€ pour PLACE**

L'action C3 (Service de déclaration d'acte d'engagement) est une étape indispensable à une dématérialisation complète du contrat et de sa gestion. L'action C4 (Socle de services contrats) permettra la dématérialisation des autres pièces (Avenants,...) de la vie du contrat. Concernant PLACE (Action D1), la partie messagerie sécurisée, développée sur le suivi administratif, permettra à l'administration (et aux entreprises) de réaliser des gains importants sur le coût des accusés de réception postaux. Pendant la vie d'un contrat, 5 échanges minimum nécessitent chacun un envoi en recommandé avec accusé de réception dont le coût unitaire est de 5 €. Le passage du papier au dématérialisé concernera la moitié des 100.000 contrats annuels, soit 50.000 contrats. Il ressort une économie de frais postaux estimée à 1,25 M€ à compter de 2021 ($= 5 \times 5 \times 50.000$).

- **L'utilisation d'un outil standardisé de signature électronique : 4.75 M€**

Sur la base de l'étude du cabinet Forrester Research sur le ROI de la signature électronique, utiliser cette dernière plutôt qu'une signature papier génère, par contrat, une baisse des frais opérationnels de 9,47 euros et un gain de productivité de 2,2 heures d'agent. Soit, à compter de 2021, une baisse de 1,48 M€ ($= 52\% \times 3 \times 9,47 \times 100.000$ contrats annuels sur PLACE) des frais opérationnels et un gain de productivité de 2,2 heures/agent pour 81,7 ETP ($= 52\% \times 100.000 \times 2,2 / 7 / 200$) valorisés 3.27 M€ (Cf. coût moyen annuel hors HCAS de 40.000 € ci-dessus). Les hypothèses prises sont : 52% d'utilisateurs PLACE n'utilisent pas la signature électronique et le nombre moyen de procédures de signatures engendrées par contrat serait de 3.

Le coût moyen annuel HCAS (hors coût de l'action sociale) retenu pour valoriser les économies d'ETP est de 40.000 €.

Nature de l'économie	Catégorie de dépenses	Programme budgétaire	Action/ligne budgétaire porteuse de l'économie	2020		2021		2022		2023		Economies annuelles prévues post-déploiement du projet		Cumul économies 2020-2022	
				AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
				0,00	0,00	1,63	1,63	3,63	3,63	3,99	3,99	3,99	3,99	5,26	5,26
Masse salariale (Automatisation recensement + signature électronique)	T2					1,25	1,25	1,25	1,25			1,25	1,25	2,50	2,50
Dématérialisation contrats	T3					1,48	1,48	1,48	1,48			1,48	1,48	2,96	2,96
Signature électronique	T3														
TOTAL				0	0	4,36	4,36	6,36	6,36	3,99	3,99	6,72	6,72	10,72	10,72

4. Calendrier, gouvernance et modalités de réalisation des projets

4.1. Calendrier prévisionnel

Le chantier A (Elaboration du cadre fonctionnel nécessaire à la TNCP) est le préalable aux chantiers B à E. Il sera donc conduit en priorité sur 2020.

Le chantier F (Pilotage du projet et accompagnement du changement) est transverse aux autres chantiers. Il sera donc conduit sur l'ensemble de la période du projet 2020-2022.

L'enchaînement et le phasage des actions des chantiers A à E est détaillé dans le tableau ci-dessous, à rapprocher du plan de financement (Cf. pages 5-6) détaillé année par année pour chacune des actions.

ACTIONS	Calendrier
Mise en place de la gouvernance	T4 2019
Elaboration de l'échéancier	T4 2019
Validation du plan d'actions et de conduite du changement	Janvier 2020
Lancement des marchés pour les actions 2020	T4 2019 - T1 2020
Réalisation des actions A1, A2 et A3 du chantier A « Elaboration du cadre d'interopérabilité »	T1 2020
Réalisation des actions E2 et E3 du chantier E « Outils mutualisés »	T1 2020 – T4 2021
Réalisation des actions A4 et A5 du chantier A « Elaboration du cadre d'interopérabilité »	2020
Réalisation de l'action B1 du chantier B « Mise en place de l'interopérabilité »	2020
Réalisation de l'action C1 (1 ^{ère} partie) du chantier C « Standardisation du processus dématérialisé »	2020
Réalisation de l'action C2 (1 ^{ère} partie) du chantier C « Standardisation du processus dématérialisé »	2020
Réalisation du chantier D (1 ^{ère} partie) « interopérabilité pour les achats de l'Etat » (PLACE)	2020
Réalisation de l'action E4 (1 ^{ère} partie) du chantier E « Outils mutualisés »	2020
Réalisation de l'action B3 du chantier B « Mise en place de l'interopérabilité »	T3 2020 – T4 2021
Réalisation de l'action B2 du chantier B « Mise en place de l'interopérabilité »	T1 – T3 2021
Fin de l'action C1 (2 ^{ème} partie) du chantier C « Standardisation du processus dématérialisé »	S1 2021
Réalisation de l'action C2 (2 ^{ème} partie) du chantier C « Standardisation du processus dématérialisé »	S1 2021
Réalisation des actions C3 et C4 du chantier C « Standardisation du processus dématérialisé »	2021
Réalisation du chantier D (2 ^{ème} partie) « interopérabilité pour les achats de l'Etat » (PLACE)	2021
Fin de l'action E4 (2 ^{ème} partie) du chantier E « Outils mutualisés »	2021
Réalisation de l'action B4 du chantier B « Mise en place de l'interopérabilité »	T3 2021 – T4 2022
Fin du chantier D (3 ^{ème} partie) « interopérabilité pour les achats de l'Etat » (PLACE)	2022
Réalisation de l'action E1 du chantier E « Outils mutualisés »	2022

4.2. Gouvernance du projet

Le projet TNCP est porté au sein des ministères économiques et financiers conjointement par la direction des affaires juridiques (DAJ), par la direction des achats de l'Etat (DAE) et par l'agence pour l'informatique financière de l'Etat (AIFE). Le responsable du projet est le directeur « Transformation numérique de la commande publique » rattaché à la DAJ.

Le pilotage opérationnel sera assuré par le comité de projet (COPROJ) constitué de la DAJ et de la DAE en tant que maîtres d'ouvrage représentant les acteurs métier sur leurs actions respectives et de l'AIFE en tant que maître d'œuvre pour les chantiers A à E (à l'exception de l'action C1 pour laquelle la DAE est maître d'œuvre). Il se tiendra mensuellement.

Un comité de suivi (COSUI), réuni au moins quatre fois par an, rassemblera les parties prenantes au projet. Il s'appuiera sur des groupes techniques propres à chaque chantier. Au démarrage du projet, les membres du COSUI sont, outre la DAJ, la DAE et l'AIFE : la DGFIP, la DINUM, les SGAR Occitanie et Nouvelle Aquitaine, Maximilien Ile-de-France, Megalis Bretagne, Territoires numériques Bourgogne Franche Comté, Bordeaux Métropole. Pourront être associés : la DGCL, la DGOS, le SIAF et la DILA.

Au minimum trois fois par an, l'état d'avancement du projet sera présenté au comité stratégique (COSTRAT) du Plan de Transformation Numérique de la Commande Publique, composé de six membres : la DAJ, la DAE, l'AIFE, le Secrétariat Général (SG) des ministères économiques et financiers, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et la Direction Interministérielle du numérique (DINUM).

Il est prévu d'associer les acteurs de la commande publique de la façon suivante :

- Le projet donnera lieu à un événement de lancement le 4 décembre 2019,
- L'ensemble des acteurs (acheteurs publics, entreprises, éditeurs) seront réunis deux fois par an au sein d'openlabs. Les participants (30 à 50) pourront travailler au sein d'ateliers thématiques sur une journée. Seront ainsi invités des entreprises témoins (GE/ETI/PME), les fédérations et syndicats professionnels, les chambres consulaires, les associations d'élus, les éditeurs Informatiques (Profils d'acheteurs, SI, signature électronique,...).
- dans les instances suivantes :
 - Pour les entreprises : les commissions « Marchés publics » des fédérations et syndicats professionnels,
 - Pour l'Etat et ses services : les plateformes régionales d'achat (PFRA) implantées dans les SGAR au sein des préfectures régionales et réunies mensuellement par la DAE.
 - Pour les collectivités territoriales, les structures réunissant l'Etat et les associations d'élus :
 - le programme de développement concerté de l'administration numérique territoriale (DCANT) consacré au développement des services publics numériques,
 - la Structure Nationale Partenariale (SNP) consacrée à la dématérialisation des documents liés à l'exécution budgétaire et comptable.
 - Pour les éditeurs de profils d'acheteurs et les fournisseurs de signature électronique : les groupes réunis deux à trois fois par an à la DAJ.

Pour une animation de l'écosystème pleinement efficace, une communication sur le projet sera assurée via l'utilisation des outils numériques existants dédiés à la dématérialisation des marchés publics :

- Le site internet www.economie.gouv.fr/commande-publique-numerique,
- Le compte LinkedIn (Transformation Numérique de la Commande Publique)
- le compte Twitter (@TransfoNumCP).

4.3. Modalités de réalisation du projet – respect des principes de l'Etat plateforme

Le projet TNCP répond aux objectifs du programme **Action publique 2022** (dématérialisation à 100% des démarches administratives d'ici 2022) et du **Plan de transformation numérique de la commande publique (PTNCP) 2018-2022** (complète dématérialisation de la chaîne de la commande publique) dont les travaux préparatoires ont été lancés par le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique en 2015. Par ailleurs, le projet s'inscrit pleinement dans la stratégie de **l'Etat plateforme** en fluidifiant (notamment via API) la circulation des données relatives aux marchés publics :

- L'Etat pourra interagir avec les autres acheteurs publics, au premier rang desquelles les collectivités ayant des profils d'acheteurs mutualisés, créant un référentiel d'interopérabilité suffisamment représentatif pour s'imposer progressivement au niveau national, via la construction de briques techniques standardisées pour l'Etat et les collectivités territoriales.
- La création de services du type portail permettra d'offrir des services plus complets aussi bien aux acheteurs (ex : Création de systèmes comparatifs pour aide à la décision) que pour les entreprises (ex : outils de recherche).
- La ressaisie d'information pourra ainsi être fortement diminuée, d'une part en privilégiant une architecture basée sur la donnée mise à disposition par l'émetteur de celle-ci, d'autre part en permettant l'alimentation en données administratives sur le mode « Dites-le nous une fois ».
- Les outils développés favoriseront la mise à disposition des données de la commande publique au-delà de leur utilisation première par l'administration puisqu'une partie d'entre elles seront rendues publiques.

Les risques, liés au projet et identifiés, peuvent être maîtrisés ainsi :

- **Les risques de complexité métier**

La mise en œuvre de services numériques partagée par l'ensemble des SI de la commande publique nécessitera le partage d'une cible commune et le consensus entre tous les acteurs métier et SI (Etat, collectivités territoriales, établissements publics). Certains chantiers, tels que le socle de services contrat, présentent une complexité fonctionnelle. D'autres, notamment la mise en place d'un profil d'acheteur aux fonctions standards, pourront nécessiter des travaux d'expertise juridiques. Les risques de complexité métier sont inhérents à la volonté de rendre interopérables l'ensemble des systèmes d'information au niveau métier, fonctionnel et applicatif. L'élaboration du cadre préalable aux chantiers d'implémentation permet de maîtriser ces risques.

- **Les risques de faisabilité technique**

Le processus de la commande publique implique la maîtrise technique des transactions et du stockage sécurisé, pour une volumétrie importante de données et de documents. La maîtrise concerne aussi l'implémentation des fonctions supports que sont l'authentification et la signature électronique. Par ailleurs, certains chantiers capitalisent sur d'autres : par exemple, le service de déclaration d'acte d'engagement ou le profil opérateur économique unique réutilisent la signature électronique. En réponse aux risques techniques, la gouvernance transverse des chantiers permettra d'identifier les risques en amont, en particulier sur les risques d'adhérence entre chantiers. L'AIFE est en mesure de capitaliser sur les services numériques déjà proposés pour la commande publique.

- **Les risques concernant l'adhésion de l'écosystème public**

Les chantiers de transformation numérique de la commande publique devront répondre aux attentes et aux besoins d'un riche écosystème d'acteurs publics au niveau local et national. L'enjeu majeur sera de maîtriser le risque d'une expression de besoins divergente. Les solutions apportées devront répondre aux enjeux de simplification et d'interopérabilité tout en s'appuyant sur les partenaires sans menacer leurs modèles économiques. Enfin, de nombreuses initiatives (telles que PLACE par exemple) ont déjà montré leur efficacité par le passé et sont visibles auprès de l'écosystème de la commande publique. Aussi, les transformations proposées ne devront pas remettre en cause ces initiatives, mais s'inscrire dans la continuité des actions menées et participer au renforcement de leur visibilité.

- **Les risques sur l'adhésion des éditeurs**

Le premier risque concerne l'acceptation et la bonne appropriation des standards d'interopérabilité par les éditeurs. Le second risque à maîtriser est celui de la coexistence des solutions proposées par les éditeurs avec les services numériques publics. Pour maîtriser les risques relatifs aux éditeurs, ces derniers seront informés de la trajectoire d'implémentation des différents services numériques. Ils devraient avoir l'opportunité de proposer des offres de service à plus forte valeur ajoutée qu'actuellement.

5. Modalités de suivi et critères d'évaluation du projet

Le présent contrat donne lieu à un suivi du projet financé. Des indicateurs d'avancement et de résultats sont suivis dans le cadre du financement du projet. Ces indicateurs sont communiqués, à sa demande et au moins une fois par an, au secrétariat du fonds. Des réunions de suivi pourront être organisées à la demande d'une des parties lors de la communication de ces indicateurs.

5.1. Indicateurs d'avancement

Les indicateurs d'avancement permettent de sécuriser la mise en œuvre du projet. Ils sont définis comme suit :

- Le montant des crédits consommés en AE et CP et le respect des enveloppes allouées à chacune des tranches, par nature de dépense, par rapport aux besoins de financement présentés dans le point 2 du présent contrat ;
- Le respect du calendrier prévisionnel de déploiement du projet, par rapport au calendrier présenté dans le point 4.1 du présent contrat.

5.2. Indicateurs de résultat et d'impact

Les indicateurs de résultat permettent d'évaluer l'atteinte des objectifs du projet :

- 1) Le montant d'économies générées (€) et la répartition par nature de dépenses. Les économies réalisées seront comparées aux économies prévisionnelles présentées dans le point 3 du présent contrat ;
- 2) Le nombre de profils d'acheteurs raccordés (Cf. tableau ci-dessous) pour la publication des consultations, une plateforme mutualisée étant équivalente à son nombre d'adhérents ;
- 3) Le nombre de marchés pouvant être connectés à une base de données commune (Cf. tableau ci-dessous).

Indicateur	Valeur actuelle	Cible fin 2019	Cible fin 2020	Cible fin 2021	Cible fin 2022
N°2 Nb PA	0	0	0	7000	15000
N°3 Nb marchés	0	0	0	40000	110000

L'année 2020 étant consacrée majoritairement à des développements informatiques, les premiers effets du projet ne seront mesurables qu'en 2021.

6. Modalités et calendrier de versement des aides

Les crédits sont mis à la disposition de la **secrétaire générale des ministères économiques et financiers**. La secrétaire générale procède aux diligences nécessaires pour permettre l'ordonnancement des crédits du FTAP par les directions concernées.

La mise à disposition des crédits s'effectue par tranche. Le montant de chaque tranche sera définitivement arrêté par le secrétariat du fonds, les dépenses annuelles détaillées dans la présente convention étant prévisionnelles, à l'exception de la première année de financement (2020). À partir de 2021, le secrétariat du fonds décide à échéance régulière, *a minima* au 1^{er} trimestre de chaque année, du montant des nouvelles tranches de financement au regard de l'avancement du projet, du suivi des indicateurs et de l'avis rendu par le DINUM sur le projet.

S'agissant le cas échéant des opérations d'investissement (titre 5 majoritaire), le montant des AE nécessaires pour le financement d'une phase fonctionnelle du projet¹ devra faire l'objet d'une affectation au sens de la comptabilité budgétaire, en cohérence avec les phases du projet décrites au 4.1.

Les crédits sont mis à disposition dans le cadre de gestion BOP-UE décrit en annexe. La consommation des crédits (AE et CP) sur le programme 349 est opérée en référant la nomenclature budgétaire d'activités annexée au présent contrat.

7. Matérialisation des économies réalisées

La matérialisation des économies liées au projet est suivie annuellement, conformément aux indicateurs définis au paragraphe 5.2. Le porteur de projet communique au secrétariat du fonds les économies effectivement réalisées et explicite les raisons des éventuels écarts avec les prévisions exposées dans le présent contrat.

8. Modifications du contrat de transformation

Le présent contrat peut être modifié par voie d'avenant.

Toute difficulté majeure dans la réalisation du projet sera portée à la connaissance du comité de pilotage qui pourra suspendre ou interrompre les financements initialement définis.

9. Communication liée au projet

Dans toute communication relative à son projet, le porteur est invité à préciser qu'il a reçu le soutien financier du Fonds pour la transformation de l'action publique.

¹ Au sens de l'article 8 de la LOLF

La directrice des affaires juridiques des ministères économiques et financiers

29 JAN. 2020

Laure BEDIER



Le directeur des achats de l'Etat

Michel GRÉVOUL



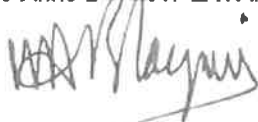
La directrice de l'agence pour l'informatique financière de l'Etat

Régine DIYANI



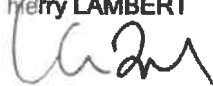
La secrétaire générale des ministères économiques et financiers

Marie-Anne BARREAU-LAYANI



Le délégué interministériel à la transformation publique

Thierry LAMBERT



La directrice du budget



Amélie VERDIER